



## Divorce et répartition des biens suite à don manuel

Par flo2013, le 01/11/2013 à 20:15

Bonjour,

Nous sommes mariés sans contrat de mariage en 1994 et avons décidé de divorcer d'un commun accord en 2013.

En 2003, mes parents ont fait un don manuel de 92000 euros à mon nom, déclaré au centre des impôts et réglé par chèque directement au notaire auprès duquel nous avons acheté une maison d'une valeur de 180 000 euros.

Cette maison a été revendue en 2007 pour 310 000 euros.

Quelle somme dois-je demander légalement? 92 000 euros ou 158444 euros soit  $92000 \times (310000/180000)$ ?

En 2007, nous réinvestissons aussitôt la totalité de cette somme dans l'achat d'un bien professionnel qui est revendu en 2011 avec une plus-value nette après impôts de 15%. A quelle somme ai-je légalement droit? 92 000 euros, 158 444 euros ou  $182\,211$  euros soit  $158444 \times 1,15$  ?

Merci de m'apporter une réponse car nous aimerions régler cette question à l'amiable et selon la loi.

Cordialement,